



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Monsieur le Maire fait voter aux membres du conseil municipal l'ajout de la délibération suivante :

**TRAVAUX A LA MAIRIE DÉLÉGUÉE DE SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – DÉMÉNAGEMENT  
TEMPORAIRE DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE ET DU LIEU DE CÉLÉBRATION DES MARIAGES ET  
BAPTEMES CIVILS - PROLONGATION**

Décision de prolonger :

- le transfert temporaire de la mairie déléguée de Saint-Hilaire-Saint-Florent vers la petite salle de l'espace André Lacaze, place du Bois Quetier à Saint-Hilaire-Saint-Florent, jusqu'à la fin des travaux.
- temporairement l'affectation de la salle principale du bâtiment neuf de l'accueil de loisirs du Petit Souper, avenue de l'ENE à Saint-Hilaire-Saint-Florent, en salle de célébration des mariages et baptêmes civils relevant de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Saint-Florent, jusqu'à la fin des travaux.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ces affectations.

**BUDGET 2022 – DECISIONS MODIFICATIVES**

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

**FISCALITE DIRECTE LOCALE – ANNEE 2023 – FIXATION DES TAUX**

Fixation des taux de fiscalité directe pour 2023 comme suit :

	Taux de base Communal	Variation	Taux 2023
<b>TFPB</b> (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	46,67 %	0,0 %	<b>46,67 %</b>
<b>TFPNB</b> (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)	49,16 %	0,0 %	<b>49,16 %</b>

**DETTE – PROVISION POUR RISQUE DE TAUX - REPRISE**

Le Conseil Municipal décide la reprise de la provision pour risque de taux constituée au budget Principal pour le montant de 18 250 Euros.

## **ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES**

Admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de 5 199,77 Euros sur le Budget Principal, 426,68 Euros sur le Budget Aérodrome et 25,00 Euros sur le Budget Annexe TVA.

## **EXERCICE 2022 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Jeanne d'Arc Tir à l'Arc

## **EXERCICE 2023 – AVANCES SUR ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Attributions des avances suivantes au titre des subventions de l'exercice 2023 :

Secteur	Bénéficiaires	Montant total de la subvention versée en 2022	Montant attribué (Avances)
Affaires Équestres	Comité Équestre	90 000,00	27 000,00
Affaires Équestres	Saumur Attelage	21 000,00	6 300,00
Éducation	OGEC Ecole de l'Abbaye	13 046,70	4 349,00
Éducation	OGEC Ecole N.D. de la Visitation	17 529,05	5 843,00
Éducation	OGEC Ecole privée Nantilly	17 240,17	5 747,00
Éducation	OGEC Ecole Saint-Nicolas	13 998,12	4 666,00
Éducation	OGEC Ecole Saint-André	29 421,80	9 807,00
Éducation	OGEC Ecole Saint-Louis	15 637,20	5 212,00
Éducation	OGEC Ecole Sainte-Anne	11 861,35	3 954,00
Jeunesse	SCOPE	104 300,00	31 290,00
Sports	Club d'Athlétisme du Pays Saumurois	24 000,00	7 200,00
Sports	Judo Club du Bassin Saumurois	27 500,00	8 265,00
Sports	Olympique de Saumur Football Club	71 250,00	21 375,00
Sports	Pôle Nautique de Saumur	21 375,00	6 412,00
Sports	Saumur Loire Alliance Gymnique	16 620,00	4 986,00
Sports	Saumur Loire Basket 49	51 000,00	15 300,00
Sports	Saumur Rugby	23 750,00	7 125,00
<b>TOTAL – ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>174 831</b>

A la demande de Monsieur Bertrand CHANDOUINEAU, la ligne concernant la subvention pour la MJC est retirée du tableau précédent afin d'être votée séparément :

## **EXERCICE 2023 – AVANCE SUR ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Attribution de l'avance suivante au titre des subventions de l'exercice 2023 :

Secteur	Bénéficiaires	Montant total de la subvention versée en 2022	Montant attribué (Avances)
Jeunesse	Maison des Jeunes et de la Culture	132 950,00	39 885,00

## **CONVENTION DE REPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

Approbation du projet de convention de répartition des Forfaits Post-Stationnement avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de répartition des Forfaits Post-Stationnement avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et tout avenant ou acte en découlant.

## **RUE DE CHANTEMERLE - EFFACEMENT DES RÉSEAUX – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE MAINE ET LOIRE (SIEML)**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou son représentant) pour signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire à intervenir avec le SIEML ainsi que tout autre document afférent, et relatif à l'évolution des modalités contractuelles

## **CONVENTION POUR L'ENTRETIEN COURANT ET LA GESTION DES REPARATIONS DES VEHICULES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

Adoption du projet de convention pour l'entretien courant et la gestion des réparations d'une partie des véhicules de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire par la Ville de Saumur.

Autorisations données à Monsieur le Maire ou son représentant pour :

- signer ladite convention et tout acte en découlant ;
- prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS (TELEPHONIE MOBILE) ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE, LES COMMUNES DE SAUMUR, DE DOUE-EN-ANJOU, DE GENNES -VAL-DE-LOIRE, ET DE TUFFALUN**

Approbation :

- de l'adhésion au groupement de commandes constitué entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, et les communes de Saumur, de Doué-en-Anjou, de Gennes-Val-de-Loire, et de Tuffalun ayant pour objet la fourniture et les services de téléphonie mobile via le groupement d'intérêt public (Centrale d'Achats) RESAH ;
- des termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération et de valider les modalités de fonctionnement définies dans celle-ci ;
- de la désignation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement.

## **TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU QUARTIER SAINT-JEAN – TRANSFERT TEMPORAIRE DU MARCHÉ DE PLEIN AIR VERS LA PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Transfert temporaire, durant les périodes de travaux rendant inaccessibles aux commerçants non sédentaires les rues du Marché, Bonnemère, de la Tonnelle et du Puits-Neuf à Saumur, de la partie du marché alimentaire du samedi impactée par lesdits travaux, vers la place de la République, sur des emplacements situés entre la rue Bonnemère et la rue de la Tonnelle

**TRAITEMENT CONTRE LA FOURMI INVASIVE, TAPINOMA MAGNUM, SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAUMUR - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE - MODIFICATION DU MONTANT**

Fixation à 75 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, du montant forfaitaire de la participation financière de la Ville versée aux particuliers, pour le traitement contre la fourmi invasive, Tapinoma Magnum, présente sur le territoire de Saumur.

Maintien des modalités d'attribution définies par délibération n°2022/41 du 06 avril 2022.

**PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Approbation des modifications apportées au tableau des emplois et des effectifs.

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LE GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (GAS) FIXANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAUMUR ET DE SON CCAS AU BENEFICE DE LEURS AGENTS**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer un avenant à la convention passée en 2022 – ou toute autre pièce se rapportant à cette affaire, portant sur les éléments suivants :

- prolongation de la période de test des nouvelles prestations d'action sociale pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- augmentation du montant de la subvention de fonctionnement versée au GAS pour 2023 afin de lui permettre de faire face à l'augmentation de ses charges (94 au lieu de 91 € par an par adhérent actif et retraité) dans l'attente d'une nouvelle étude sur les charges refacturées à l'association,

Un nouveau bilan sera établi à l'issue de cette période afin de fixer durablement la politique d'action sociale de la Ville et du CCAS avec le GAS.

**MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville intervenant au titre du PRE, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

**MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Autorisant Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mises à disposition de personnel de la Ville, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

**RUE DU VERGER SOREAU A SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES - EMPRISE DE TERRAIN DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - CESSION A MONSIEUR ET MADAME LIMOUSIN ANDRÉ**

Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 58 m<sup>2</sup>, sur la parcelle située rue du Verger Soreau à Saint-Lambert-des-Levées au profit de Monsieur et Madame LIMOUSIN, moyennant le prix net et forfaitaire de 5€/m<sup>2</sup>.

Le prix définitif sera déterminé après mesurage exact de l'emprise par un géomètre.

Les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire ou sa première adjointe pour signer l'acte de vente à intervenir.

**RUE DU VIEUX PONT A SAUMUR - ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA SCI LOIRE HÔTEL ET LA VILLE DE SAUMUR**

Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise de terrain d'une surface d'environ 27 m<sup>2</sup>, sur la parcelle située rue du vieux pont à Saumur, au profit de la SCI Loire Hôtel.

Acquisition d'une emprise de la parcelle cadastrée section AI n° 567, d'une surface approximative de 2,50 m<sup>2</sup> ainsi que deux emprises de terrain d'une surface d'environ 2,50 m<sup>2</sup> et 12,50 m<sup>2</sup>, cadastrée section AI n° 476 appartenant à la SCI Loire Hôtel.

L'échange est consenti sans soulte. Les frais de géomètre et d'acte d'échange seront pris en charge par moitié par les parties.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire ou sa première adjointe pour signer l'acte d'échange à intervenir.

**EXERCICE 2023 – BUDGET PRIMITIF**

Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2023, et ses annexes :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PRINCIPAL	38 225 320,00	38 225 320,00	18 640 160,00	18 640 160,00
ANNEXE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE	209 500,00	209 500,00	7 072 000,00	7 072 000,00
ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.	431 200,00	431 200,00	162 750,00	162 750,00
ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	1 345 100,00	1 345 100,00	635 000,00	635 000,00
ANNEXE DES LOTISSEMENTS	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
ANNEXE AERODROME	254 000,00	254 000,00	22 000,00	22 000,00

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 16 novembre au 7 décembre 2022 sous les numéros 2022/80 à 2022/91 en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par délibération n°2020/42 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

Saumur, le 19 décembre 2022  
Le Maire de la Ville de Saumur,  
  
Jackie GOULET

